

FICHE MOTO N°6 :

L'ÉQUIPEMENT

LES 4 QUESTIONS DE LA FICHE N° 6

- Le casque ?
- La tenue ?
- Les gants ?
- Les chaussures ?

Le casque

Obligatoire pour le motard et son passager doit être **homologué**

et muni de **dispositifs réfléchissants**

Le casque doit être conforme soit à la norme européenne (avec un E sur une étiquette blanche) soit à la norme française NF (étiquette verte)

Dans 2 accidents sur 10, les casques sont éjectés car :

- la taille est inadaptée au tour de tête du motard ou il est mal attaché.
- Bien choisir son casque c'est :

- - Achat neuf
- - Ajusté à sa tête, il ne doit pas bouger
- - Sangle bien serrée
- - Visière en bon état
- - Remplacement obligatoire après un choc

Les gants

En cas de chute, le premier réflexe est de mettre ses mains en avant, quelle que soit le temps portez des gants adaptés. En plus de vous protéger des intempéries, ils peuvent même à faible allure éviter des dommages irréversibles.

La tenue

Un vrai blouson de moto est toujours préférable avec ses coques et sa dorsale, il protégera autant des intempéries que des chutes et des glissades.

Toutes les autres tenues (légères, synthétiques) occasionnent des blessures graves, airbag et pantalon en kevlar renforcé conseillé

Les chaussures

Les pieds et les chevilles sont très exposés en cas d'accident.

Le mieux est de porter des bottes de moto, ou au minimum des chaussures montantes pour protéger la malléole tout le reste est à bannir.